Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 35 (1989)

Heft: 4

Rubrik: Communauté européenne (CE) ; Association européenne de libre-

échange (AELE)

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Communauté européenne (CE) Association européenne de libre-échange (AELE)

La Commission de la CE pour une collaboration plus intense avec l'AELE

Frans Andriessen, le commissaire européen chargé des relations extérieures, a plaidé pour une coopération plus intense de la Communauté Européenne (CE) avec les pays de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE). A l'occasion d'une réunion des ministres des affaires étrangères des pays de la CE à Bruxelles, Frans Andriessen a souhaité qu'une nouvelle impulsion soit donnée aux relations entre les deux organisations économiques.

Dans son rapport oral sur les résultats de la collaboration depuis le sommet des ministres européens de Bruxelles en février 1988, M. Andriessen a fait remarquer que l'intégration du marché européen progresse bien plus rapidement que la construction des relations avec les pays de l'AELE.

Ce fossé devrait être comblé. La Commission de la CE va demander aux ministres des affaires étrangères des Douze de préparer « aussi vite que possible » un rapport sur les points principaux de la coopération avec l'AELE.

Une majorité des Douze a également accepté la proposition de l'Espagne, présidente de la CE, de convier les pays de l'AELE à une rencontre informelle des ministres des affaires extérieures à Madrid.

Une majorité des Douze serait favorable à élargir l'accès de l'AELE au marché intérieur européen, dit-on parmi les négociateurs à Bruxelles. Mais l'avenir dépendrait surtout de la capacité de survie de l'AELE.

M. Delamuraz à Strasbourg pour examiner les relations Suisse/AELE/CE

M. Jean-Pascal Delamuraz, Président de la Confédération, a prononcé à Strasbourg un discours devant le Parlement européen. M. Delamuraz a profité également de sa visite officielle dans la capitale alsacienne pour évoquer avec différents partenaires les relations futures entre la Suisse, l'Association économique de libre-échange (AELE) et la Communauté européenne. Dix-neuvième chef d'Etat à avoir été invité par l'Assemblée des Douze depuis l'élection de celle-ci au suffrage universel en 1979, le chef du Département fédéral de l'économie publique s'est entetenu avec des représentants de la plupart des institutions communautaires et du Conseil de l'Europe.

Ainsi des échanges de vue ont eu lieu notamment entre MM. Frans Andriessen et Martin Bangemann, vice-présidents de la Commission des Communautés européennes (CE) chargés respectivement des porte-feuilles relations extérieures/politique commerciale et marché intérieur/affaires industrielles. Il y a eu également des discussions avec M. Marcelino Oreja, secrétaire général du Conseil de l'Europe ainsi qu'avec M. Jacques Mallet, président de la Commission des relations économiques extérieures du Parlement européen.

La Suisse favorable à un accordcadre avec la CE

La Suisse a proposé à Oslo la conclusion d'un accord-cadre entre l'Association européenne de libre-échange (AELE) — dont elle fait partie — et la Communauté européenne (CE) visant à favoriser le marché unique européen.

Le président de la Confédération Jean-Pascal Delamuraz a déclaré à la presse qu'un tel accord-cadre pourrait servir de « toit » à la coopération future entre les Six de l'AELE et les Douze de la CE. Il permettrait également la réalisation d'un projet cher à la Suisse, la création d'un tribunal arbitral.

Cet arrangement devrait être complété par des accords individuels où les Six évolueraient selon le principe de la « géométrie variable », a souligné le chef de la délégation helvétique. En fonction des intérêts de chacun, les négociations avec la CE se feraient sur une base bilatérale ou multilatérale, au choix.

Les Six estiment en outre urgente une réforme de l'AELE, mais pas dans le sens d'une supranationalité, a précisé M. Delamuraz. A ses yeux, la coopération avec la CE ne doit pas subir de changement radical. La déclaration de

1984 à Luxembourg n'est pas un article de musée, elle est au contraire indispensable à cette coopération, a-t-il dit.

Les pays de l'AELE prêts à renforcer leurs relations avec la CE

Les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) sont disposés à rechercher, en commun avec ceux de la Communauté européenne (CE), de nouvelles voies pour renforcer les relations entre les deux organisations. Jusqu'à présent, les efforts entrepris en commun pour créer un espace économique européen intégré « sont restés à de nombreux égards en-deçà des attentes », lit-on dans un projet de déclaration finale de la réunion ministérielle d'Oslo, le point fort de la conférence était la réponse commune des pays de l'AELE aux dernières propositions du président de la Commission européenne Jacques Delors sur un renforcement institutionnel des relations commerciales et économiques entre les deux organisations, avec des organes de décision et d'administration communs.

Tous les pays de l'AELE considèrent le projet Delors comme étant « fondamentalement positif », comme le souligne la déclaration. Mais les négociations avec la CE ne doivent pas être affectées par des revendications concrètes, estime-ton dans les milieux de l'AELE.

Dans l'optique de la conférence, Mme Brundtland avait plaidé pour la création « d'une espèce d'union douanière » entre la CE et l'AELE avec des douanes communes envers les pays tiers. La Suède soutient cette proposition, mais la Finlande et la Suisse sont sceptiques. Le conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz avait déclaré il y a quelques semaines devant le Parlement européen à Strasbourg que la Suisse veut conserver une autonomie pleine et entière en matière commerciale.

Pour des raisons de neutralité, la Finlande refuse en particulier un transfert partiel de souveraineté au profit de la CE. En cas d'union douanière avec la CE, les pays de l'AELE devraient participer aux mesures communautaires antidumping, par exemple envers les photocopieurs japonais, aux mesures de rétorsion dans la guerre des hormones avec les Etats-Unis ou aux sanctions politiques contre l'Afrique du Sud. Dans la déclaration finale d'Oslo, l'union douanière ne devrait ainsi vraisemblablement pas être mentionnée.

La Suisse et la Finlande se sont manifestées en particulier dans les premières consultations à propos des intentions de certains de participer le plus largement possible à la réalisation des quatre unités européennes de base du marché européen, c'est-à-dire la libre circulation des biens, des capitaux, des services et des personnes. Les deux pays émettent des réserves sur la libre circulation des personnes, car ils veulent la voir limitée à l'échange de cadres et d'étudiants.

Tous les pays de l'AELE sont en revanche intéressés par la proposition de Jacques Delors de développer des organes de décision et d'administration communs. Diverses possibilités doivent être examinées, estiment-ils. Comme organe administratif, les pays de l'AELE verraient bien une sorte de « comité mixte multilatéral », analogue aux comités bilatéraux qui gèrent déjà les accords de libre-échange des différents pays membres avec la CE.

La création d'une instance politique pour résoudre les désaccords de politique commerciale est également controversée. La Suisse demande depuis des années la mise sur pied d'un tribunal arbitral. On considère en outre dans les milieux de l'AELE que l'applicabilité directe des dispositions de libreéchange devrait être négociée avec Bruxelles. De cette façon, les conflits pourraient être portés devant les tribunaux nationaux des pays de l'AELE ou de la CE.

Avant les négociations concrètes avec la Commission européenne sur la base des propositions Delors, les pays de l'AELE veulent encore sonder l'opinion des Etats représentés au conseil des ministres de la CE. Ils en ont eu l'occasion lors de la rencontre informelle des ministres des affaires étrangères à Bruxelles le 20 mars dernier.

Trafic de transit : la CE et la Suisse sans concession réciproque

Il n'y a pas lieu d'assouplir le mandat confié à la Commission européenne pour discuter avec la Suisse, l'Autriche et la Yougoslavie, de l'établissement de voies de transit à travers les Alpes pour le trafic poids lourds, ont estimé à Bruxelles les 12 ministres des transports de la CEE, à l'issue d'une réunion-bilan sur les contacts entrepris à ce jour avec Berne, Vienne et Belgrade.

Le commissaire européen aux transports, M. Karel von Miert, qui rendait compte de l'avancement du mandat confié à la Commission, a déploré notamment l'attitude « intransigeante » de la Suisse, qui persiste dans son refus de laisser établir sur son territoire un corridor routier pour les poids lourds communautaires de 40 tonnes. La Suisse a fixé le tonnage maximum des poids lourds à 28 tonnes, rappelle-t-on. M. van Miert a également souligné, dans le rapport présenté aux 12 ministres des transports européens, que la Suisse ne voulait renoncer sous aucun prétexte à son projet de transport combiné rail-route.

Ainsi, les éléments du mandat confié à la Commission « restent sur la table », a déclaré à l'issue de la réunion le ministre des transports ouest-allemands Jürgen.

Production laitière : la Suisse ne doit pas s'isoler de la CE

La Suisse devra s'abstenir de prendre des mesures dans les secteurs agricoles et laitiers qui pourraient l'isoler de la communauté européenne. C'est ce qu'a déclaré Stefan Lagger, directeur suppléant de l'Union des producteurs suisses de lait (UCPL) devant l'assemblée de la Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie, à Remaufens. En 1992, la Suisse sera exposée à plus forte concurrence, il faudra donc adapter notre politique commerciale, a souligné Stefan Lagger.

Les effets directs du grand marché européen sur les secteurs agricoles et laitiers ne devraient pas être sensiblement modifiés. Mais nous devrons accorder une attention particulière à notre politique commerciale et celle des prix, a souligné Stefan Lagger.

En ce qui concerne les échanges, Stefan Lagger a rappelé que deux produits étrangers « perturbaient » le marché suisse : le mascarpone italien et les importations d'huiles et de graisses comestibles à des prix très bas, qui concurrencent le beurre, dont les ventes ont accusé un recul important. Par ailleurs, les exportations de fromages suisses sont de plus en plus difficiles, note Stefan Lagger.

Quant à l'initiative « en faveur des petits paysans », Stefan Lagger a relevé que, même si l'on ne devait considérer que le seul respect des relations commerciales avec l'étranger, il faut souhaiter que cette initiative soit rejetée.

Rapport gouvernemental sur la Suisse au Conseil de l'Europe

Les contacts du Conseil de l'Europe avec les pays de l'Est se sont poursuivis, voire intensifiés en 1988, relève le Conseil fédéral dans son rapport annuel sur les activités de la Suisse au Conseil de l'Europe. Le rapport mentionne aussi l'évolution positive des relations et de la coopération entre le Conseil de l'Europe et la Communauté européenne.

Sur ce point, le rapport est toutefois nuancé. L'intérêt manifesté par la Communauté en tant que telle à adhérer à certaines conventions du Conseil est en soi positif. On verrait ainsi la CE se substituer aux Etats membres pour la prise de certaines décisions. Mais cette évolution pourrait bouleverser l'équilibre institutionnel de ces conventions tel qu'il avait été négocié initialement. « Elle nécessitera en conséquence des analyses approfondies et des négociations difficiles, notamment sur les modalités de vote ».

Les contacts avec les pays de l'Est se sont poursuivis et la question de l'adhésion de certains d'entre eux à des conventions s'est posée concrètement. La Hongrie a même été invitée officiellement à adhérer à deux conventions, celle relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, et la Convention européenne dans le domaine de l'information sur le droit étranger.

Sur le plan culturel, le rapport signale la création du fonds « Euroimages » destiné à soutenir la diffusion d'œuvres de création cinématographique et audiovisuelle. Pour sa part, le Comité des ministres poursuit l'élaboration d'une Convention européenne sur la télévision transfrontière.

A l'initiative de la Suisse, une discussion a eu lieu au Comité en vue de clarifier les ambitions de la CE en matière culturelle. Il est apparu qu'aucun pays ne dénie au Conseil de l'Europe son rôle traditionnel dans la coopération culturelle européenne. « Mais il est évident qu'il ne pourra préserver cette position privilégiée que s'il sait éviter la dispersion de ses efforts et accroître son activité ».

Le rapport mentionne enfin, comme événements particulièrement importants de l'année écoulée, la ratification par la Suisse de trois instruments du Conseil de l'Europe : la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées, le Protocole n° 7 à la Convention européenne sur les droits de l'homme et la Convention européenne pour la prévention de la torture.